

Processus de dépôt et de suivi des actions dans le cadre de la démarche en développement social Avignon

La démarche en développement social mise en œuvre sur le territoire d'Avignon vise à améliorer les conditions de vie des citoyens et citoyennes. Elle est le résultat d'une collaboration avec les parties prenantes de différents secteurs, qui s'engagent ensemble pour répondre aux besoins de la communauté et favoriser un bien-être collectif.

Les partenaires des entités de concertations peuvent identifier des solutions adéquates pour répondre aux enjeux identifiés. Le développement et l'élaboration de projets se font par un travail collectif, par les chantiers et tables de concertation. Dans ce cadre, plusieurs étapes sont définies afin de présenter les initiatives proposées et les faire approuver par les différents comités et responsables, du dépôt à la réalisation du projet.

1 Dépôt du formulaire unique de demande d'aide financière

Les projets doivent être déposés via le formulaire unique de demande disponible sur le site web de la MRC. Ce formulaire étant mis à jour régulièrement, il est nécessaire de se procurer la version en vigueur sur le site web ou auprès de l'équipe de la MRC.

Afin d'obtenir le meilleur accompagnement possible, il est conseillé de communiquer avec un agent ou une agente.



**EN SAVOIR PLUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT
ET LE FINANCEMENT DE PROJETS**

2 Présentation du projet en chantier ou en table

- Présentation de la proposition à la concertation ciblée. Il est demandé de présenter les éléments suivants, soit les principales sections du formulaire unique :
 - Résumé du projet
 - Objectifs visés
 - Explication de l'enjeu
 - Clientèle cible
 - Partenaires impliqués
 - Montant demandé
- La personne qui anime et coordonne le chantier ou la table de concertation peut offrir de l'accompagnement pour aider à structurer la présentation.
- Validation de la compréhension de la proposition avec expression des réserves ou des points forts de la part des partenaires.
- Positionnement des partenaires en s'appuyant sur l'outil d'aide à la décision. L'organisme qui dépose l'action se retire pour permettre aux partenaires de se positionner.

Processus de dépôt et de suivi des actions dans le cadre de la démarche en développement social Avignon

SUITE

La prise de décision se fait par consensus. Ce modèle vise à trouver le meilleur accord possible entre la majorité des partenaires participant à la prise de décision. On cherche alors à s'assurer que les questions ou réserves en regard d'une proposition soient soulevées et considérées dans la proposition finale. Le consensus n'exige pas que tous les partenaires soient parfaitement en accord avec la décision, mais plutôt à ce que chaque partenaire puisse accepter. Tous les partenaires peuvent participer au processus de prise de décision. La proposition est acceptée lorsqu'il n'y a aucun positionnement "contre".

L'envoi des documents sur lesquels portera une décision se fait au préalable, par courriel, dans les 5 jours ouvrables précédant la rencontre. La prise de décision se fait par les organisations présentes lors de la rencontre. L'équipe en soutien à la démarche en développement social ne prend pas part à la décision finale, mais peut participer aux discussions.

3 Présentation du projet au CTDS

La personne à la coordination de la démarche en développement social ou l'agente ou agent responsable du chantier présente la proposition au CTDS.

Cette personne présente le projet aux membres du comité et les informe des discussions tenues par les partenaires. La prise de décision se fait aussi par consensus.

4 Suivi du projet

Comme les actions soutenues en développement social découlent d'un travail de concertation, il est attendu que leur état d'avancement soit présenté aux partenaires. Un moment est prévu, lors du chantier ou de la table, pour faire le point sur la progression du projet. À cette occasion, l'organisme porteur peut s'attendre à discuter de l'avancement de l'action, de la mobilisation et de la collaboration des partenaires, des retombées observées ainsi que des défis et ajustements nécessaires.

Outil d'aide à la décision pour la recommandation de financement d'une action

COMPLÉMENT

Démarche en développement social – Avignon

Cet outil est mis à la disposition des partenaires des chantiers et du Comité territorial en développement social de la MRC Avignon afin de guider la prise de décision pour la recommandation de financement d'une action par le Plan de communauté. Il ne vise pas à réaliser un exercice de notation, mais plutôt à se donner des bases de réflexion commune.

Critères d'aide à la décision

- **L'action se déroule dans les limites du territoire de la MRC Avignon ou bénéficie de façon directe à des citoyens et citoyennes de la MRC Avignon.**
- **L'action est en lien avec les thématiques (grandes orientations) de la démarche en développement social.**
- **L'action répond à un des objectifs poursuivis par le chantier ou la concertation dans laquelle elle s'inscrit.**
- **L'action répond à un besoin identifié par un ou plusieurs partenaires dont la clientèle est concernée par l'action.**
- **L'action a le potentiel d'apporter une différence positive significative en réponse à la problématique.**
- **Les partenaires sont clairement identifiés et auront un rôle actif dans la réalisation de l'action.**
- **L'action est complémentaire aux initiatives en cours ou bonifie l'offre de services sur le territoire.**
- **Le montage budgétaire est crédible et conséquent devant la nature et l'ampleur de l'action.**

Note: Les critères purement administratifs sont exclus de cet outil d'aide à la décision afin de permettre aux partenaires de concentrer leurs réflexions sur le contenu de l'action. L'analyse du respect des paramètres administratifs sera réalisée par la personne responsable des ententes au sein de la MRC.